

## Présentation du contexte

*Les techniques et réseaux numériques – en particulier l'Internet – offrent des possibilités inédites de promotion, de préservation, de revitalisation et de protection du patrimoine culturel intangible.*

Les expressions de la créativité et l'innovation traditionnelle peuvent servir de tremplin aux nouvelles expressions culturelles, notamment dans l'environnement numérique.

Musique, dessins et modèles et arts traditionnels numérisés peuvent atteindre de nouveaux publics dans des créneaux commerciaux de biens et services culturels distincts, variés et "locaux" et, ainsi, promouvoir le développement tant communautaire qu'économique et culturel rural.

Les nouvelles techniques offrent également des moyens accrus de préserver et rétablir le patrimoine culturel intangible, tout particulièrement les éléments exposés à l'érosion et à la disparition. Elles peuvent également favoriser des perspectives éducatives et de recherche, et également accroître les échanges culturels.

La fixation du patrimoine culturel dépend également des efforts visant à mettre en place des systèmes particuliers (systèmes "sui generis") de protection des expressions culturelles traditionnelles.

Toutefois, la numérisation et la diffusion des expressions culturelles traditionnelles peuvent susciter leur appropriation illicite et leur utilisation abusive. Les efforts déployés en matière de préservation ont parfois conduit de façon non intentionnelle à une divulgation ou une exploitation non autorisée de produits culturellement sensibles.

En conséquence, des organisations, musées et archives autochtones, ainsi que des chercheurs (tels que des ethnomusicologues) ont demandé des informations sur les questions et options de propriété intellectuelle soulevées par des initiatives en matière d'enregistrement et de numérisation.

## Le projet relatif au patrimoine créatif

En conséquence, le **projet de l'OMPI relatif au patrimoine créatif** consiste à élaborer des **pratiques recommandées** et **principes directeurs** dans le domaine de la gestion des questions de propriété intellectuelle aux fins de l'enregistrement, de la numérisation et de la diffusion du patrimoine culturel intangible.

Ces pratiques recommandées et principes directeurs viseront à aider les communautés et les institutions culturelles à gérer les options de propriété intellectuelle aux fins tant de préserver le patrimoine culturel que de le protéger contre l'appropriation illicite et l'utilisation abusive.

Ainsi, le droit d'auteur et les droits connexes peuvent protéger les interprétations et exécutions, les enregistrements, les compilations et les interprétations contemporaines d'expressions culturelles traditionnelles. Les marques et autres formes de protection des signes distinctifs et des indications peuvent également être utiles.

La mise à disposition dans le public d'expressions culturelles traditionnelles ne les place pas nécessairement dans le "domaine public" – c'est en créant des droits de propriété intellectuelle sur les nouveaux enregistrements numériques et en exerçant ces droits que se renforcera la protection des expressions culturelles.

L'opportunité d'utiliser les nouvelles techniques et les instruments de la propriété intellectuelle pour participer à l'économie de l'information est subordonnée aux objectifs



Danse des Diablos, Panama

Asociación Rescate de Danzas Miguel Leguizamo

culturels et économiques globaux des dépositaires de la tradition, qui sont les seuls à pouvoir en décider.



Ces pratiques recommandées et principes directeurs compléteront les instruments, élaborés dans différentes enceintes, sur la fixation des savoirs traditionnels techniques, tels que les savoirs liés à la conservation de la biodiversité.

Ce projet peut aussi permettre l'utilisation d'**outils informatiques** connexes aux fins de l'enregistrement, de la numérisation et de la diffusion de produits culturels, afin de permettre aux communautés et aux institutions de créer leurs propres collections numériques et sites Web si elles le souhaitent.

La **passerelle numérique sur le patrimoine créatif**, prévue sur le portail en ligne du site Web de l'OMPI, aura pour objet de faciliter l'accès aux sites Web créés par des communautés et des institutions.

*Voir également à titre complémentaire le "Guide de l'OMPI sur la gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des musées".*

Le projet relatif au patrimoine créatif comprend:

- **assistance en matière de propriété intellectuelle** (information et conseils relatifs à la gestion des droits de propriété intellectuelle lors de projets de numérisation)
- **assistance informatique** (appui technique à l'enregistrement et la numérisation des expressions culturelles traditionnelles et création de collections numériques et de sites Web)
- la **passerelle numérique sur le patrimoine créatif** (portail du site Web de l'OMPI, qui permet d'accéder aux sites de communautés autochtones et d'institutions culturelles).

## Qui peut bénéficier de ces ressources?

Ces ressources pourraient être extrêmement utiles:

- aux **peuples autochtones et communautés locales** qui souhaitent tirer un avantage économique de leurs actifs culturels par la numérisation et la mise à disposition de leurs expressions culturelles, tout en prévenant leur exploitation illégitime ou leur utilisation abusive;
- aux **musées, aux galeries, aux bibliothèques et aux archives** qui souhaitent mettre au point des stratégies de propriété intellectuelle visant à leur permettre d'atteindre leurs objectifs en matière de préservation et d'éducation, et, dans certains cas, de création de revenus;
- aux **institutions publiques et culturelles** qui réalisent des inventaires du patrimoine culturel immatériel, comme l'exige la Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel;
- aux **créateurs, aux chercheurs et aux universitaires** qui souhaitent accéder au patrimoine culturel intangible, l'étudier, le partager et le réutiliser.

## Quelles sont les ressources déjà disponibles?

De nombreuses institutions et communautés ont déjà mis au point des protocoles, des politiques générales et des pratiques dans le domaine de la propriété intellectuelle afin de préserver la propriété du patrimoine culturel et un droit de regard sur ce patrimoine ainsi que de permettre d'y accéder.

L'OMPI a demandé la réalisation d'**enquêtes** sur ces ressources et pratiques existantes. Une sélection de brèves **études de cas** tirées de ces enquêtes a été établie.

L'OMPI a en outre établi une **base de données** permettant d'effectuer des recherches sur les protocoles, les politiques générales et les pratiques existants.

Cette base de données répond au besoin généralisé d'informations empiriques sur les expériences et pratiques courantes dans ce domaine.

Voir notre **base de données en ligne** à l'adresse suivante:  
[www.wipo.int/tk/en/folklore/creative\\_heritage/](http://www.wipo.int/tk/en/folklore/creative_heritage/)

Ces ressources peuvent servir de base pour faire une synthèse des "pratiques recommandées" et principes directeurs relatifs à la propriété intellectuelle.

Ces **informations** sont disponibles à l'adresse suivante:  
[www.wipo.int/tk/en/folklore/culturalheritage/](http://www.wipo.int/tk/en/folklore/culturalheritage/)

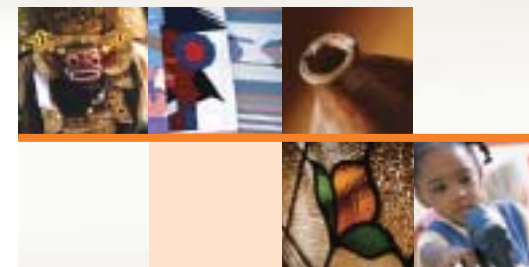
Un DVD sur les expériences pratiques d'un ethnomusicologue est également disponible sur le site tout comme d'autres ressources audiovisuelles.

*Apports, observations et corrections concernant les enquêtes et la base de données sont les bienvenus! Vous pouvez les adresser directement à: [heritage@wipo.int](mailto:heritage@wipo.int)*

## Projets pilotes

Le projet relatif au patrimoine créatif fournit actuellement des avis en matière de propriété intellectuelle ainsi qu'une assistance informatique à des projets d'enregistrement et de numérisation dans une **communauté Massai** au Kenya, à l'Office **mongol** de la propriété intellectuelle, ainsi qu'à des archives de musique traditionnelle, au centre des traditions populaires et au Musée national du **Soudan**.

*N'hésitez pas à prendre contact à l'adresse suivante:  
[heritage@wipo.int](mailto:heritage@wipo.int)  
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle  
34, chemin des Colombettes  
C.P. 18  
CH-1211 Genève 20  
Suisse*



## Projet relatif au patrimoine créatif

Principes directeurs dans le domaine de la propriété intellectuelle pour la numérisation du patrimoine culturel intangible



Numérisation au Centre d'Archivage et de Recherche en Ethnomusicologie à Gurgaon (Inde)